

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 19 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le 19 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick OUTREBON, Maire.

Présents : Mmes Ludivine COLIN LESCOËL, Céline GODARD, Danièle TROUDE, Danielle VASSEUR, Morgane PADÉ, Claudie BARCENA, MM Dominique GODARD, Francis DUFEUILLE, Jérémy DECONYNCK, Philippe RENIER

Date de convocation : 12 février 2021

Secrétaire de séance : Mme Ludivine COLIN LESCROËL

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil, après lecture, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur Thomas PICARD, domicilié au n°20 rue du Moulin, en contrat civique, se présente au conseil, il indique qu'il a la charge d'orchestrer la création du char avec le Collectif Le Glaassssss, il doit faire adhérer les habitants à ce projet, s'occuper de la réalisation de la carcasse (appel aux bricoleurs), de l'habillage de la structure avec des matériaux de récupération. Ce char devra défiler lors de la fête patronale 2021. Toutes les créations seront mutualisées et défilent dans les diverses fêtes patronales.

Le second contrat civique, M. Titouan Collard a pour mission de monter le dossier de présentation du circuit de randonnée sur le village. Dossier qui sera déposé auprès du Département, afin que ce circuit soit inscrit sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

## 2021-001 Défense extérieure contre l'incendie

L'actuelle réglementation de la défense incendie, engendre le déclassement de tous les poteaux incendie sur la commune puisque leur débit pour 1bar de pression est inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h. La canalisation desservant les PI n'étant pas d'un diamètre de 100.

Après un état des lieux de la commune par le Lieutenant Revelle, du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime, le 07 janvier 2021, la commune devrait se doter de 17 points d'eau d'incendie de type réserves souples de 45,60 et 120 m<sup>3</sup>, une réserve enterrée de 120 m<sup>3</sup> et une réserve à ciel ouvert de 120 m<sup>3</sup>, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur ce dossier.

Une partie de l'assemblée considère que cette obligation d'équipement de défense incendie pour les communes rurales est disproportionnée par rapport au nombre d'incendie que comptabilise la commune, et juge que l'équipement actuel des Sapeurs-Pompiers, permet aux poteaux d'incendie d'assurer aisément leur rôle de défense incendie. M. Deconynck s'interroge sur l'investissement et l'aspect inesthétique de 17 nouvelles réserves d'incendie ! Il s'interroge sur les textes législatifs en vigueur pour imposer de telles mesures empêchant les communes rurales et à leurs habitants d'étendre leurs habitations. M. Godard invite à la prudence sur des normes nouvelles et leur possibles assouplissements dans les mois à venir.

Monsieur le Maire précise qu'en cas d'incendie la responsabilité de la commune sera engagée, il présente le devis du bureau d'étude V3D Concept, pour la Maîtrise d'œuvre, 4 900.00 € HT, dans un premier temps il faut que les demandes de subventions soient déposées et chiffrer l'ensemble de l'investissement. Monsieur le Maire déplore lui aussi cette obligation d'équipement et a conscience que les réserves souples sont souvent jugées inesthétiques, qu'il ne sera pas aisé de trouver les propriétaires qui accepteront de mettre à disposition de la commune une parcelle d'environ 257 m<sup>2</sup>, pour l'implantation des citernes, mais, un permis de construire ou une déclaration de travaux sur le territoire de la commune sera refusé par les services de l'État sans défense incendie.

Plusieurs conseillers municipaux sont d'avis à prioriser les hameaux (comme c'est déjà prévu au Sainfoin) pour équilibrer l'accès aux réserves incendies sur le territoire et déplore ces nouvelles normes qui paraissent incohérente alors que les bouches incendies ont déjà démontré, malheureusement, leur efficacité. M. Godard tient à signaler qu'il ne comprend pas que les services incendies, tous équipés de réserves, n'arrivent pas avec des réserves en eaux suffisante, ce qui éviterait ce genre d'investissement et d'implantation.

Avant le vote, M. Deconynck souhaite expliquer qu'il souhaite s'abstenir afin que le conseil municipal ne se résume qu'à une chambre d'enregistrement de décisions prises « hors sols », sans ancrage dans le réel. Il explique qu'un vote unanime ne serait pas représentatif de l'avis de la population et du conseil, mais qu'il faut, comme l'a souligné M. le maire, continuer à avancer sur ce dossier pour éviter le refus de permis de construire. Il souligne aussi le coût d'une nouvelle étude 49000 euros, préalable à toute décision d'investissement.

Plusieurs conseillers municipaux sont d'accord avec cette position et, après délibération, avec 4 abstentions (M. Deconynck, Mme Collin Lescroël, Mme Padé, Mme Barcena) et 7 voix pour le devis de V3d Concept est accepté.

#### 2021-002 Salle polyvalente-Devis Store

Monsieur le maire présente un devis de la SA Boé pour la fourniture et pose de stores dans les deux salles. Le modèle présenté par M. Le Maire pose. Le coût paraît également élevé (merci d'indiquer le prix pour une fenêtre / E environ 300 euros ?). Le devis présenté ne semble de plus pas comprendre toutes les portes fenêtres de la salle polyvalente. Le conseil souhaite des rideaux-stores plus foncés se rapprochant de la couleur grise des murs ou des portes pour trancher. Le modèle présenté est jugé trop claire et pas assez occultant. D'autres fournisseurs seront contactés. Il serait souhaitable que les stores soient prévus « tamisant » pour la salle de réunion, et « occultant » pour la salle polyvalente, afin de permettre une obscurité complète et assurer le côté « polyvalent » de la salle.

M. le maire indique qu'un store électrique, dont le coffrage sera dans le faux plafond, et de couleur grise, sera bientôt installé au-dessus du bar, pour séparer la grande salle polyvalente et la salle de réunion.

Les placards de la salle de réunion ont été installés, avec fermetures à clé. Tous les conseillers municipaux sont ravis de cet aménagement. 1 placard est prévu pour le « club de l'espoir », 1 autre pour la section « yoga » de Campneuseville d'hier à aujourd'hui et les deux autres pour la vaisselle.

M. le maire propose que les anciennes armoires de la salle de réunion soient installées dans la réserve de la salle polyvalente,

#### 2021-003 Rapport de la Chambre régionale des Comptes sur la communauté de Communes Interrégionale Aumale Blangy sur Bresle

Les membres du conseil municipal souhaitent demander des éclaircissements sur plusieurs points et sont très inquiets des difficultés soulignées par la cour des comptes. Mme Colin-Lescroël et M. Deconynck sont chargés de rédiger un courrier au président de la communauté de communes, courrier annexé au présent compte-rendu.

#### 2021-004 effacement des réseaux route neuve

Monsieur le Maire rappelle que l'effacement des réseaux Route neuve, programmé sur la présente année, était lié au projet du lotissement qui est figé, pour le moment. Il propose au Conseil de terminer le remplacement des têtes d'éclairage par des LED, pour continuer l'extension et de solliciter un chiffrage auprès du SDE 76.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 2021-004 Délibération opération non budgétaire

Monsieur le Maire expose :

Il y a 33 904.10 € en compte d'attente au compte 4581 *opérations sous mandat - dépenses*.

Cette somme est une contrepartie de l'ancien budget lotissement dissous, qui doit être régularisée par une opération non budgétaire

Ces dépenses de 33 904.10 € ont bien été payées (opération de trésorerie)

Elles ont été passées en opération sous mandat : la commune mandataire a payé pour le compte d'une autre structure.

Ainsi comptablement lorsque les travaux sont terminés, les comptes 45...1 et 45...2 doivent normalement présenter un solde égal. Ce n'est pas le cas ici, d'où la régularisation à opérer.

CONSIDERANT LA NECESSITE d'autoriser Monsieur le Trésorier Pascal POZZI à effectuer cette opération d'ordre non budgétaire

Débit 1068 : 33 904.10 €

Crédit 4581 : 33 904.10 €

M. le maire précise que cette délibération est une écriture qui n'impute pas le budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

AUTORISER M. Pascal POZZI, comptable de la collectivité à effectuer les opérations nécessaires à la régularisation des écritures comptables.

#### 2022-005 Questions et informations diverses

##### - **Office du tourisme et compte-rendu du conseil d'exploitation du 10 février 2021 :**

M. le maire communique aux membres du conseil municipal le compte-rendu du conseil d'exploitation de l'office du tourisme, et notamment les projets concernant l'exploitation des pistes de V1. Les membres du conseil municipal souhaitent demander des éclaircissements sur plusieurs points et sont très inquiet. M. Deconynck,

délégué au tourisme et au patrimoine, est chargé avec l'aide de Mme Colin-Lescroël, de rédiger un courrier au président de la communauté de communes et au vice-président en charge du tourisme, courrier annexé au présent compte-rendu.

- **COUVERTURE MOBILE** : Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'il a rencontré M Decet de la Sté SNEF, sous-traitant pour orange dans le cadre de l'amélioration de la couverture mobile, une antenne relais Haut et très Haut Débit Mobile (5G) regroupant 4 opérateurs, devrait être installée sur la parcelle située après le cimetière. L'extension du réseau électrique sera prise en charge par orange. M. le maire précise que les propriétaires de la parcelle, M. et Mme Lefebvre, ont également rencontré le prestataire et sont d'accord pour cette implantation. Les membres du conseil se réjouissent de la progression notable de la couverture mobile sur la commune, surtout depuis la mise en service de 2 antennes aux alentours de Campneuseville.
- **FUTURE MAIRIE** : Les peintures de 3 pièces dans l'ancien logement de fonction qui jouxte la mairie, qui va devenir la Mairie sont achevés et de qualité. Plusieurs conseillers municipaux proposent de doter le secrétariat de mairie de nouveaux mobiliers, le mobilier actuel étant quelque peu ancien. Tous s'accordent sur cet investissement, d'autant plus que le local n'a pas coûté très cher. M. Deconynck propose aux conseillers municipaux de solliciter des fournisseurs pour cet aménagement. Mme Colin-Lescroël demande qu'une nouvelle table de réunion plus pratique et polyvalente soit également acquise. Une fois le secrétariat déménagé, l'équipement de la salle de réunion et des mariages pourra ainsi être revu. M. le maire indique que la ligne de la mairie est prévue d'être déménagée la semaine du 1<sup>er</sup> mars par M. Lecomte.
- M. Deconynck propose de voir pour une signalétique digne de ce nom pour cette future mairie.
- **SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE VILLAGE** : en attendant l'étude demandée, la matérialisation des places de stationnement sur chaussée est achevée. Elle remplace l'ancienne matérialisation réalisée il y a quelques années route neuve par la municipalité et effacé par la DDE lors de la réfection de la route départementale. Des places de stationnement sont également matérialisées comme voulu par le conseil à la rue du bois. Certains emplacements jugés dangereux (cachant la visibilité pour sortir des habitations) n'ont pas été peints, Mme Colin Lescroël signale qu'en effet, certains emplacements peuvent gêner un peu la visibilité car trop proches des sorties de maisons, mais obligent vraiment à ralentir. M. Deconynck propose que soit acheté des jardinières pour marquer encore plus, à certains endroits, ces places de stationnement et faire ralentir même si aucune voiture n'est stationnée. Les conseillers municipaux s'interrogent sur la faisabilité d'installer ceci sur la chaussée. Ils sont informés que le maire est autorisé est seul à pouvoir donner cette autorisation sur le territoire communal, mais qu'il faut bien entendu indiquer cette présence en amont. Mme Godard précise qu'elle pourra se charger de cette acquisition et implantation avec la commission municipale du fleurissement.
- **VOIRIE** :
  - Mme Troude signale que la route du Bérémont est très dégradée. Elle demande s'il est possible de consolider la voirie. Les conseillers municipaux acceptent.
  - M. Dufeuille et M. Godard indiquent que la rue des ferrières (entre le stade et la route neuve), la route du balai, et Lomberval sont aussi à consolider après les intempéries de l'hiver. Tout ceci sera revu.
  - Concernant les intempéries et les épisodes de neige, M. Deconynck demande le coût de la sous-traitance du déneigement de la commune à l'entreprise Requer et ses termes : il explique que plusieurs habitants ont fait remonter que les hameaux du Bérémont et de Lomberval avaient été déneigé tardivement. M. Godard répond qu'il a explicitement demandé à l'entreprise de prioriser les hameaux réputés difficiles d'accès dès le lundi matin. Un point sera fait avec le prestataire. M. Régnier demande s'il ne serait pas possible d'équiper le tracteur de la commune d'une pelle de déneigement. M. Godard indique que le tracteur est trop petit pour le réaliser. Il est enfin précisé que ce n'est pas le fait de sous-traiter ce déneigement à une entreprise de la commune qui a posé souci, mais la priorisation territoriale en fonction de la géographie du village. Cela sera réglé.
  - M. Deconynck précise que malgré l'intervention de M. le maire, les poubelles des habitants du hameau de Lomberval ne sont toujours pas collectées chaque semaine. Il demande si les intéressés ne paient que 50% de la taxe d'ordures ménagères pour n'avoir que 50% du service. Ce désagrément sera de nouveau signalé à La Communauté de Communes.
  - M. Deconynck demande s'il est possible d'envisager de planter une haie autour de la réserve incendie et le long de la clôture de l'école maternelle, afin de rendre ceci plus esthétique avec les travaux réalisés entre l'ancien presbytère, l'école et la salle polyvalente. M. le maire indique que

ceci est prévu et sera réalisé au printemps. Pour la haie le long de l'école, cela demande un ajustement de la base pour la plantation. M. le maire précise que le cheminement entre l'école et la salle polyvalente sera, après stabilisation, réalisé.

- **SIVOS :** Mme Colin Lescroël, présidente du SIVOS précise qu'il n'y a pas, pour le moment, et malgré les inquiétudes dont les élus ont dû faire face, de fermeture de classe programmée pour notre SIVOS. Elle rend compte aux conseillers municipaux de son action pour anticiper ceci : réunion avec le député M. Jumel, courrier réalisé en lien avec l'ensemble des membres du SIVOS.
- Concernant les ressources humaines, un point est fait, et Mme Colin-Lescroël souligne la mobilisation des différents salariés, élus ou même habitants (Mme Outrebon notamment), qui ont permis à l'ensemble des services du SIVOS (halte-garderie, transports scolaires, et restauration scolaire) de fonctionner sans interruption malgré les intempéries et 4 arrêts maladies simultanés (sur 5 salariés affectés aux écoles). Plusieurs conseillers municipaux soulignent cette prouesse et remercie Mme la présidente pour l'énergie dépensée dans cette réorganisation au quotidien.
- Le nouveau prestataire de la restauration scolaire semble satisfaire les enfants et les élus. Plus de produits locaux et de saisons sont servis. Moins de gaspillage semble être fait. Le coût, pour rappel, est baissé, pour le SIVOS et pour les familles (passant de 3,80 euros le repas pour les familles à 3 euros !).

#### **Entretien et embellissement :**

- M. le Maire a mandaté M. Thierry Noël pour réparer quelques marches qui donnent accès au clocher de l'Eglise et qui étaient dangereuses, notamment lors de l'accession jusqu'aux cloches dans le cadre des visites du patrimoine (journée du clocher, journées du patrimoine, etc...)
- M. le maire propose aux conseillers municipaux et adjoints volontaires de s'organiser un samedi du mois de mars pour implanter les nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération avec fleurissement. Une date sera prise prochainement.
- M. Deconynck demande, après la suppression des toilettes insalubres sur la place, si l'abribus près de l'école maternelle pourrait être déplacé. Plusieurs conseillers municipaux se demandent en effet son utilisation à cet endroit. Il est indiqué que l'implantation a été vue par le Conseil départemental qui a un accord pour les panneaux publicitaires avec une société. L'installation à l'endroit réel de l'arrêt de bus (le long de la route) paraît compliquée. Il sera demandé qu'au moins, il puisse être installé à la place des anciennes toilettes et ainsi ne plus être à cet endroit.
- Mme Godard transmet la requête de M. Courtois, est-il possible d'envisager de remplacer la remorque d'équiper le tracteur d'une lame et d'un semoir ? Plusieurs conseillers sont d'accord et un état des lieux du matériel à disposition de M. Courtois sera fait, ainsi que l'agencement du garage communal.
- M. Deconynck demande si une nouvelle signalétique dans Campneuseville pourrait être mise en place, notamment pour remplacement certains panneaux indicatifs très vieillissants. Celui-ci est chargé de chercher plusieurs modèles à présenter lors d'un prochain conseil municipal.
- M. le maire propose que la commune participe de nouveau au festival nocturne Pierre et Lumière qui aura lieu le samedi 15 mai. M. Deconynck indique qu'il y est tout à fait favorable, au titre de la commission municipale des fêtes, mais aussi au titre de l'association « Campneuseville d'hier à aujourd'hui » qui anime cette soirée traditionnellement.
- Mme Padé demande s'il est envisageable de faire la chasse aux œufs de Pâques cette année. M. Deconynck répond qu'il l'espère, mais qu'au cas où, des solutions alternatives pourraient être trouvées.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00

Pour extrait,

Le Maire,

M. Patrick OUTREBON